

CONSEIL GENERAL

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL GENERAL

DU 18.06.2018 à 19h30

SALLE MULTIACTIVITES, MURAZ

Ordre du jour :

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation des procès verbaux :
 - Procès verbal mot-à-mot de la séance du 26 mars 2018
 - Procès verbal décisionnel de la séance du 26 mars 2018
4. Informations du Bureau
5. Projet Eurotube :
 - Présentation
 - Questions
6. **Comptes 2017 :**
 - Présentation par le Conseil municipal
 - **Rapport de la Commission de gestion Questions**
 - Entrée en matière
 - Discussion générale
 - Vote
7. **Rapport de la Cogest sur la classification des rubriques liées et non liées au budget**
8. Postulats :
 - **8.1 Une meilleure gestion de nos cours d'eau**
 - 8.2.1 Présentation de l'association Lire et Ecrire
 - **8.2.2 Développement du postulat : Pour une aide à l'association Lire et Ecrire**
 - **8.3 Pour une communication en phase avec notre société**
9. Réponse du Conseil municipal aux Postulats :
 - **Interdiction des pesticides**
 - **Easyvote : pour encourager la participation aux votations chez les 18-25 ans**
10. Informations du Conseil municipal
11. Questions
12. Divers

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE

DU CONSEIL GENERAL

Du lundi 18 juin 2018

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux

M. Côme Vuille, président du CG, ouvre la séance à 19h30. Il salue et souhaite la bienvenue à toutes les personnes officielles présentes, à la presse et au public. Il relève que le CG a été convoqué le 28 mai 2018 dans le délai règlementaire. La séance et l'ordre du jour proposé par le Bureau, ont été annoncés au pilier public, sur le site internet de la commune et aux médias par le secrétariat communal. De plus une information a été publiée sur le panneau d'affichage électronique communal. M. Côme Vuille excuse Messieurs Eric Lattion et Damien Vannay.

Mme Maria-Encina Fracheboud, secrétaire du CG, procède à l'appel nominatif et relève la présence de 42 Conseillers généraux, M. Michel Turin est absent, le quorum est donc atteint. M. Alexis Gex-Fabry a quitté le plénum à la pause.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tel que proposé.

3. Approbation des procès-verbaux :

- **Procès verbal mot-à-mot de la séance du 26 mars 2018**
Le procès-verbal mot à mot est accepté à l'unanimité.

- **Procès verbal décisionnel de la séance du 26 mars 2018**

Mme Nathalie Cretton relève qu'au point 8.2 le postulat était soutenu par les verts.

Concernant le point 8.3 le groupe des Verts n'avait pas pris la parole, donc il n'y aura pas de corrections.

Le procès-verbal décisionnel tel que modifié est accepté à l'unanimité.

4. Informations du Bureau

M. Côme Vuille informe que le Bureau a déclaré recevable 2 postulats et les a mis à l'ordre du jour ainsi que le postulat repoussé. Le Bureau a décidé d'inviter un responsable de l'association « Lire et Ecrire » en relation avec un des postulats présenté. En annexe de l'ordre du jour figure la question de M. Thomas Birbaum « fusion-collaboration ou rapprochement entre Monthey et Collombey-Muraz » ainsi que la réponse du CM. Le Bureau a décidé de confier l'analyse du dossier "Modification partielle du PAZ-RCCZ approbation du plan de quartier Collombey-Centre" à la commission permanente

"Aménagement du territoire et agglomération". Le Bureau souhaite proposer une sortie récréative du Conseil Général, elle aura lieu le samedi 17 novembre, d'autres informations suivront.

5. Projet Eurotube

M. Yannick Buttet et M. Vincent Pellissier, ingénieur cantonal, introduisent en quelques mots le projet Eurotube.

M. Doré De Morsier et M. Gérard Güell, deux cofondateurs du projet, présentent le projet Eurotube plus amplement.

Les Conseillers généraux Emmanuel Gollut, Daniel Schmid, Samuel Rouiller, Nathalie Cretton, Carole Morisod, Reto Kunz, Alexis Gex-Fabry, Romain Gex-Fabry et Stéphane Angst posent différentes questions en lien avec le projet présenté et les conséquences pour notre commune.

6. Comptes 2017

▪ **Présentation par le Conseil municipal**

M. Yannick Buttet pour le CM présente les comptes. Avec 37,7 millions de revenus et 27,6 millions de charges financières, l'exercice 2017 se boucle avec une marge d'autofinancement de 10.1 millions . L'endettement par habitant passe à 3'292. –. Des comptes très positifs pour Collombey-Muraz.

▪ **Rapport de la Commission de gestion**

M. Cédric Zürcher, rapporteur pour la COGEST, fait lecture d'extraits du rapport de la commission de gestion. Celle-ci considère les comptes 2017 comme bons et recommande aux membres du CG de les accepter.

▪ **Entrée en matière**

Après une prise de parole des cinq chefs de groupe, l'entrée en matière est acceptée tacitement.

▪ **Discussion générale**

M. Côme Vuille passe les comptes par rubriques générales. M. Yannick Buttet répond aux questions de M. Thomas Birbaum.

▪ **Débat final**

Prises de parole de M. Emmanuel Gollut, M. Daniel Schmid, M. Thomas Birbaum, Mme Nathalie Cretton et M. Yannick Buttet.

▪ **Vote**

Les comptes sont acceptés à l'unanimité.

7. Rapport de la Cogest sur la classification des rubriques liées et non liées au budget.

M. Cédric Zürcher, rapporteur pour la COGEST, fait lecture d'extraits du rapport de la commission de gestion. Selon la loi, une dépense est considérée comme liée :

- a) lorsque le principe de la dépense et son montant sont prescrits par une disposition légale ou un jugement.
- b) lorsqu'elle est absolument indispensable à l'accomplissement d'une tâche administrative prescrite par la loi.
- c) lorsqu'elle découle impérativement de l'exécution d'un contrat approuvé par l'organe compétent.

Le Conseil Municipal décide des dépenses liées. Les décisions finales appartenant au CM, il a établi sa liste qui exclut les charges de personnel, groupe 30 de la discussion, estimant ces dépenses entièrement liées. Il est décidé que les rubriques pouvant faire l'objet de regroupement sont les suivantes : matériel d'entretien, assurance, nettoyage, frais de port. Les dépenses liées seront donc subdivisées de trois manières, soit "L" pour liées complètement, "LP" pour liées partiellement "LC" pour liées au niveau cantonal. Prises de parole de Mme Nathalie Cretton et de M. Thomas Birbaum.

8. Postulats

8.1 Une meilleure gestion de nos cours d'eau

Mme Lucie Fauquet présente son postulat, pour le groupe des Verts. Le postulat n'étant pas combattu il est **accepté tacitement**.

8.2.1 Présentation de l'association « Lire et écrire »

Mme Valérie Marty Zen-Ruffinen directrice de l'association, fait une présentation de l'association et de ses besoins financiers.

8.2.2 Pour une aide à l'association « Lire et écrire »

Mme Nathalie Cretton présente son postulat, pour le groupe des Verts. Celui-ci est soutenu par les groupes PDC, PLR, PSCG pour autant que le texte soit élargi, et par le CM. Il est combattu par le groupe UDC. Par 16 non, 14 oui et 11 abstentions, **le postulat est refusé**.

8.3 Pour une communication en phase avec notre société

M. Pascal Schaffhauser présente son postulat, pour le groupe PDC. Celui-ci est combattu par les groupes PSCG et UDC. Il est soutenu par les groupes PLR, Les Verts et par le CM. Par 24 oui, 14 non et 2 abstentions, **le postulat est accepté**.

9. Réponses du Conseil Municipal aux Postulats

9.1 Interdiction des pesticides

M. Jean-Luc Planchamp résume la réponse du CM remise par écrit. La Municipalité est sensible à la problématique des pesticides en général et des produits phytosanitaires en particulier dont l'usage est soumis à une réglementation stricte. Deux employés des travaux publics sont en possession d'un permis pour l'emploi de produits phytosanitaires herbicides, dans des domaines très spécifiques. Seules ces personnes sont habilitées à réaliser ces traitements. L'utilisation des produits phytosanitaires ne peut être admise que dans des

situations spécifiques. Collombey-Muraz s'inscrit dans la démarche : "Ma commune, zéro pesticide", mis en référence dans le postulat et continuera à tendre vers cet objectif. **M. Florent Morisod**, 1^{er} signataire, est satisfait des réponses du CM.

9.2 Easyvote : pour encourager le vote des 18-25 ans

M. Yannick Buttet résume la réponse du CM remise par écrit. Le CM a proposé d'effectuer un envoi personnalisé avec une lettre d'accompagnement, qui va coûter Fr. 6'225. -- par année, et va mettre cette dépense au prochain budget. Cela permettra ensuite, après quelques années de faire un bilan positif ou négatif de cette mesure. **M. Thomas Birbaum**, 1^{er} signataire, est satisfait de la réponse du CM.

10. Informations du Conseil Municipal

M. Yannick Buttet informe le CG que l'autorisation de construire pour la STEP a été obtenue.

M. Yannick Buttet informe le CG que c'est le bureau Savioz de Sion qui a remporté le concours pour le projet de la future caserne de pompiers. La caserne intercommunale sera mise au budget 2019.

M. Yannick Buttet au nom du CM et devant le CG profite de féliciter M. Olivier Turin, pour sa brillante élection à la deuxième vice-présidence du Grand Conseil. Ce qui veut dire que dans deux ans il sera Président du Grand Conseil, ce qui est un grand plaisir et un grand honneur pour notre commune.

11. Questions

Mme Madeleine Delarzes demande si dans le nouveau règlement de police, il sera prévu un article sur le vol de drones. M. Yannick Buttet répond qu'à sa connaissance rien ne sera prévu dans le règlement, que même au niveau fédéral cela n'est pas clair. Le CM va regarder pour donner des éléments juridiques plus clairs pour pouvoir les invoquer auprès des voisins, sur la base de la réglementation actuelle.

M. Stéphane Angst demande comment va être refaite la route d'Illarsaz. M. Yannick Buttet répond que le chemin piétonnier va être fait en automne et que dans ce cadre-là, le canton va refaire la couche de goudron.

M. Thomas Birbaum demande si le choix de l'emplacement de la halte supplémentaire des CFF est définitif. Et pour quelle raison il serait situé à la hauteur de Landi et pas plutôt vers Pré-Géroux. M. Yannick Buttet répond que le choix est celui des CFF. Que la halte est prévue à Collombey-le-Grand vers les Perraires. Ce lieu est lié à l'exploitation de la ligne, car cela fait partie de la planification fédérale à court terme. Dans l'idée que les trains qui aujourd'hui s'arrêtent à Monthey pour rejoindre Brigue, ne feront plus Monthey-Brigue mais ils feront Collombey-le-Grand-Brigue.

12. Divers

Pas de divers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h30.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE COLLOMBEY-MURAZ

LE PRESIDENT
Côme Vuille

LA SECRETAIRE
Maria-Encina Fracheboud